

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 08/04/2019 à 18 heures**  
**Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 01/04/2019

**PRESENTS** : MM. BALMAIN Robert, DIDIER Christian, BALMAIN Bernard, NOVEL Yoann, CHAIX Michel, DIDIER Guy, VERMEULEN Jean, GHABRID Karim, CHARPIN Sandrine

**ABSENTS** : M. BAUDRAY Fabrice (pouvoir à Robert BALMAIN),

**Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour. Il propose à son Conseil Municipal d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour :**

- **Adhésion au service « RGPD » d'AGATE et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

**1/ Subventions aux associations 2019**

**Décisions : 9 voix pour (pour le ski club, Christian DIDIER ne prend pas part au vote donc 9 voix pour et pour Arvan Tennis Club, Karim GHABRID ne prend pas part au vote donc 9 voix pour)**

**Fixation des subventions 2019 aux associations comme suit :**

- Office de Tourisme :	343119 €
- Les Petits Diables :	90000 €
- Club des Arves :	700 €
- Ski Club L'Etendard :	26000 €
- Souvenir Français :	350 €
- Arvan Tennis Club :	1200 €
- St Jean Baptiste	1000 €
- St So Air Force	34000 €
- Trail de l'Etendard	8000 €
- Partenariat Arnaud Baptiste	1500 €

**2/ Approbation des conventions entre la Commune et l'Office de Tourisme, entre la Commune et le Ski Club, entre la Commune et les Petits Diables, entre la Commune et Arvan Tennis Club et entre la Commune et St So Air Force**

**Décisions : 9 voix pour (Christian DIDIER ne prend pas part au vote pour le Ski Club étant membre actif de l'association donc voix pour et Karim GHABRID ne prend pas part au vote pour Arvan Tennis Club, étant le président de l'association donc voix pour).**

Les conventions pour l'année 2019 entre la Commune et l'Office de Tourisme, entre la Commune et le Ski Club, entre la commune et Les Petits Diables, entre la Commune et Arvan Tennis Club et entre la Commune et St So Air Force sont validées par le conseil municipal

**3/ Fixation des taux des taxes directes locales 2019**

**Décisions : 10 voix pour**

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2019 sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 18,41%
- taxe sur le foncier bâti : 20,52 %
- taxe sur le foncier non bâti : 96,85 %

**4/ Approbation de la subvention du budget de la Commune au budget des remontées mécaniques**

**Décisions : 10 voix pour**

Afin de permettre le paiement des dépenses de fonctionnement du budget des remontées mécaniques, il est décidé de verser une subvention de 31863 € du budget de la Commune au budget des Remontées Mécaniques.

**5/ Adhésion à Régul'Matous**

**Décisions : 10 voix pour**

Approbation d'adhésion à Régul'Matous. Le montant de l'adhésion est fixé à 100 € et est inscrit au budget primitif 2019.

**6/ Approbation des budgets primitifs 2019 de la Commune et des Remontées Mécaniques**

**Décision : 10 voix pour**

Approbation du budget primitif 2019 des remontées mécaniques s'élevant à 32000.03€ en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0 € en recettes et dépenses d'investissement

**Décision : 10 voix pour**

Approbation du budget primitif 2019 de la Commune s'élevant à 3574213,63 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 2983219,95 € en recettes et dépenses d'investissement

**7/ Création d'un espace trail : approbation du projet et du dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat espace valléen Arvan-Villards Saint Jean de Maurienne 2016 – 2020**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la démarche Espace Valléen Arvan-Villards Saint Jean de Maurienne, initiée en décembre 2015 et se poursuivant jusqu'en 2020. Il indique que sur la période 2016-2018, le comité de programmation du massif des Alpes et la région Auvergne-Rhône-Alpes ont décidé de soutenir le développement des saisons touristiques élargies et de l'intersaison sur une clientèle locale (régionale) et plus particulièrement sur les activités de pleine nature.

La création d'un Espace Trail avec parcours balisés sur la commune de Saint Sorlin d'Arves est un projet qui répond aux objectifs généraux de l'action « Espaces de découverte et de perfectionnement des activités Trail et ski de randonnée ».

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention et le plan de financement du projet.

**Décision : 10 voix pour**

Approbation du projet et de son contenu

Les dépenses liées au projet sont inscrites au budget primitif 2019 de la Commune

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à l'opération

Le complément de financement dans le cas où l'aide régionale serait inférieure au montant sollicité sera à la charge de la commune.

Approbation du plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Espace Trail avec parcours balisés à Saint Sorlin d'Arves	27000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	13500 €	50
		Autofinancement	13500 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>27000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27000 €</b>	<b>100</b>

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme Espace Valléen Station Vallée pour un montant de 13500 €

**8/ Emprunt à contracter pour le financement des travaux de requalification du centre les 3 lacs en un bâtiment multifonctionnel**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les travaux de requalification du centre les 3 lacs en un bâtiment multifonctionnel nécessitent la réalisation d'un emprunt à hauteur de 1200000 €.

**Décision : 10 voix pour**

Approbation de contracter un emprunt de 1200000 € à taux fixe pour une durée de 25 ans  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer le contrat de prêt le plus avantageux pour la Commune.

**9/ Vente d'un local à l'Ecole de Ski Français**

**Sandrine CHARPIN et Yoann NOVEL, personnellement intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les travaux de requalification du centre Les 3 lacs, bâtiment communal, en un bâtiment multifonctionnel débuteront d'ici fin avril. Dans le cadre du projet d'aménagement du bâtiment communal, l'Ecole de Ski Français de Saint Sorlin d'Arves a fait connaître son souhait d'acquérir un local destiné à son activité commerciale (vente de cours de ski ou de sports de glisse) ainsi qu'un local destiné à une nouvelle activité « Club Enfants ».

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que, par délibération en date du 21 janvier 2019, le conseil municipal a validé le projet de travaux de requalification du centre les 3 Lacs présenté (APD du Groupement Architecture Energie) et le lancement des appels d'offres pour les 19 lots des travaux. L'avant-projet définitif prenait donc en compte les locaux destinés à l'Ecole de Ski Français.

Il convient maintenant de définir les termes de la cession des locaux à l'Ecole de Ski Français et du règlement de copropriété.

**Décision : 10 voix pour**

Approbation de la cession des locaux à l'Ecole de Ski Français

Fixation du montant de la cession des locaux à 885 000 €.

Désignation de Maître HIRTH, notaire à Saint Michel de Maurienne, pour la rédaction de l'acte de vente, tout avant-contrat et tous documents subséquents à cette vente

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente, tout avant contrat auprès de Maître HIRTH, notaire à Saint Michel de Maurienne, et tous documents nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives indispensables à la vente.

Un règlement de copropriété sera rédigé par Maître HIRTH, notaire à Saint Michel de Maurienne, et signé entre l'Ecole de Ski Français et Monsieur le Maire

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte de copropriété et tous documents liés à cette décision.

**10/ Adhésion au service « RGPD » d'AGATE et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Une convention d'adhésion à ce service est présentée à l'assemblée.

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal :**

- de mutualiser ce service avec AGATE,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner AGATE comme étant le DPD de la collectivité.

**Décisions : 10 voix pour**

**Autorisation** donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mutualisation avec AGATE,

Le montant de l'accompagnement se décompose comme suit :

- formation d'une journée : 379 € (sans TVA),
- accompagnement DPO pendant une année : 1221,00 € H.T.  
(comprenant la licence d'utilisation du logiciel SMART DGPR),

**Autorisation** donnée à Monsieur le Maire pour prendre et signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

**Désignation** d'AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité.

**11/ Requalification d'un centre de vacances chalet les 3 lacs en un bâtiment multifonctionnel – demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal le projet de requalification du centre de vacances les 3 lacs en un bâtiment multifonctionnel et le coût prévisionnel du projet à savoir :

- Etudes, Maîtrise d'œuvre, mission CSPS, CT amiante plomb... : 211 955,76 € HT
- Travaux : 19 lots : 1 730 819,31 € HT

Il informe son conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes a attribué des subventions pour la création de logements saisonniers à hauteur de 262989 € et pour l'équipement des logements saisonniers à hauteur de 11200 €.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'approuver le dossier « Requalification du centre de vacances des 3 lacs en un bâtiment multifonctionnel » et de l'autoriser à solliciter auprès de la Préfecture (DSIL ou autres) et tous autres organismes une aide financière pour la réalisation de l'opération.

**Décision : 10 voix pour**

Approbation du dossier de demande de subventions

Approbation du plan de financement faisant apparaître notamment des participations financières de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 274189 €

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune 2019

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et pour signer les documents correspondants.

